



Procès-verbal

Séance régulière du Conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité dûment convoqué et tenu à l'école St-Gabriel située au 1385, rue Principale, Saint-Stanislas, ce 15 avril 2019, à dix-neuf heures.

Sont présents :

Versant-de-la-Batiscan

- Marie-Pier Couture
- Julie Marceau
- Véronyke Benoit, parent substitut
- Sophie Guillemette
- Aurore Yerly
- Sabrina Lagrois
- France Brûlé

De la Solidarité

- Brigitte Benoît
- Marie-Ève Caron
- Sandra Dessureault
- Kathia Massicotte
- Marie-Pierre Trudel
- Céline Dessureault
- Nathalie Cossette
- Martine Lavergne
- France Brûlé

Sont absentes :

Versant-de-la-Batiscan : Marie-Hélène Gravel, Mylène Quessy et Myriam Langlais

De la Solidarité : Marie-Claude Montplaisir et Stéphanie Trudel

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Madame France Brûlé explique la notion de quorum et constate que c'est correct et elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Questions du public.

Aucune

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que madame France Brûlé, directrice, et mesdames Sandra Dessureault et Julie Marceau, présidentes, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement

CÉ : 2018-19/40

communiqué aux membres du conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Pier Couture (**Versant-de-la-Batiscan**) et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Pier Trudel (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

9. Affaires diverses :
a) Mois de l'autisme

4. Adoption des procès-verbaux du 4 février 2019 et du 12 mars 2019.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février dernier et de la séance extraordinaire du 12 mars dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Marceau (**Versant-de-la-Batiscan**) d'adopter les procès-verbaux du 4 février 2019 et du 12 mars 2019, tel quel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Lavergne (**de la Solidarité**) d'adopter le procès-verbal du 4 février 2019, tel quel.

5. Suivi des derniers procès-verbaux

- ☼ Merci pour les douceurs pour la semaine du personnel
- ☼ Service de traiteur : satisfaction générale (le sujet sera traité au dernier C.É.)

6. Correspondance (courrier adressé au C.É.)

Aucune

CÉ : 2018-19/41

7. Rapport de la direction

- ⊗ Mois de l'alimentation : belles activités tout au long du mois. Merci au personnel pour leur implication.
- ⊗ Classe de la Traversée : des actions ont été prises pour régulariser la situation problématique que vit présentement cette classe.

8. Sujets de discussion :

a) Versant-de-la-Batiscan : Demande de modification à l'ordre d'enseignement (information)

Invités :

Monsieur Claude Lessard, président de la Commission scolaire

Monsieur Réjean Hivon, commissaire du secteur

Monsieur Luc Galvani, directeur général

Madame Ginette Masse, directrice générale adjointe

Les représentants de la Commission scolaire présentent le projet d'ouverture de la classe de maternelle 4 ans à l'école Saint-Charles et de son impact sur l'organisation de l'école. Un power point est présenté aux membres afin d'avoir leur opinion. Le calendrier des rencontres à venir est déposé dont la copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

b) De la Solidarité : Règlements généraux du service de garde Scoileil 2019-2020 (adoption)

Madame Brûlé nous présente les règlements généraux du Service de garde Scoileil pour 2019-2020.

CONSIDÉRANT les exigences d'inscription en ligne où les modalités ont été ajustées ;

CONSIDÉRANT que le changement de statut a été ajusté au volet financier ;

CONSIDÉRANT les règles de paiement des comptes qui sont ajustées pour répondre à la réalité locale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Trudel (**de la Solidarité**) d'approuver les règlements généraux du service de garde Scoileil 2019-2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

c) Tableau des activités et campagne de financement (approbation)

Madame Brûlé présente les calendriers des sorties éducatives prévues pour l'année scolaire 2018-2019. Elle présente les ajouts et les modifications qui sont en grisés sur les tableaux.

Madame Brûlé explique les détails de la campagne de financement pour l'école du Versant-de-la-Batiscan (disco).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Guillemette (**Versant-de-la-Batiscan**), et résolu à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Benoit (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER qu'il y ait une disco le 26 avril 2019 pour les élèves de 8 à 12 ans pour l'école du Versant-de-la-Batiscan;

D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2018-2019.

d) Code de vie (adoption)

Le code de vie des écoles pour l'année scolaire 2019-2020 est présenté aux membres du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan et de l'école de la Solidarité doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le code de vie des écoles, proposées par madame France Brûlé;

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été faite à la direction de notre école, par un sous-comité du conseil chargé de réviser le code de vie actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction été élaborée avec la participation du personnel de l'école (Cf. l'art. 77 de la LIP);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**), il est résolu à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Cossette (**de la Solidarité**), il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, conformément à l'article 76.1er paragraphe. de la LIP, le code de vie 2019-2020 de l'école du Versant-de-la-Batiscan et de l'école de la Solidarité, tel que proposé par madame France Brûlé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Avec un ajout pour l'école du Versant-de-la-Batiscan :

Sinistre

Pour une évacuation d'urgence :

À chaque année, une pratique d'incendie est prévue afin de bien préparer les élèves à cette éventualité.

Lors de cette même journée, il y aura une pratique de confinement barricadé dans chaque classe.

Lors d'une évacuation d'urgence, le lieu de rassemblement pour l'école St-Gabriel est la salle municipale de St-Stanislas et celui de l'école St-Charles est la salle municipale de Ste-Geneviève-de-Batiscan. Les parents doivent avoir rempli le formulaire de renseignements généraux sur lequel figurent les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence.

DE MANDATER Madame Brûlé pour qu'une copie de ce nouveau code de vie soit transmise à chaque élève de l'école et à leurs parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e paragraphe de la LIP.

e) Versant-de-la-Batiscan : Transport scolaire

CONSIDÉRANT que les élèves de Saint-Stanislas qui embarquent les premiers dans l'autobus et qui se dirigent vers l'école Saint-Charles font près d'une heure d'autobus matin et soir;

CONSIDÉRANT que les élèves de Saint-Prosper qui fréquentent l'école Saint-Charles transitent par l'école Saint-Gabriel et font presque 55 minutes d'autobus pour une distance d'environ 13 km entre Saint-Prosper et l'école Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'un autobus fait déjà le trajet directement entre Saint-Prosper et l'école secondaire Le Tremplin;

CÉ : 2018-19/45

CONSIDÉRANT que le temps passé pour faire le trajet en autobus occasionne de nombreux confits entre les élèves;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Charles accueillera en 2019-2020 les petits enfants de la maternelle 4 ans;

Nous demandons au Service du transport de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de revoir les trajets d'autobus afin de diminuer de façon considérable le temps de transport des élèves qui fréquentent l'école du Versant-de-la-Batiscan.

Il est **proposé** par madame Marie-Pier Couture et résolu à **l'unanimité** d'adopter cette résolution et mandatons madame la directrice d'en faire parvenir une copie à Madame Sophie Houle, directrice du Service du transport de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

f) Suivi au projet éducatif (consultation)

L'avancement des travaux est expliqué aux membres.

g) Photographie des élèves 2019-2020 (consultation)

DLS : Même photographe que cette année; Andrée-Anne Lemire

VB : Après discussion avec les membres, une décision est prise d'engager Andrée-Anne Lemire pour les photos 2019-2020.

h) Calendrier scolaire 2020-2021 (consultation)

Madame Marceau consulte les membres sur le point « calendrier scolaire 2020-2021 ». Ce point a été discuté au comité de parents de la commission scolaire.

⊗ Semaine de relâche en novembre : non

⊗ Décaler le congé des Fêtes pour recommencer plus tard au retour pour les journées pédagogiques du printemps.

i) Normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2019-2020(information)

Madame Brûlé présente les modifications aux documents. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. Affaires diverses :

a) Mois de l'autisme

Bons coups pour l'école de la Solidarité : belle activité de sensibilisation.

10. Date et lieu de la prochaine séance.

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2019 à 19 heures à l'école de la Solidarité à Saint-Narcisse.

11. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Aurore Yerly (**Versant-de-la-Batiscan**) de clore l'assemblée à 21 h 15.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Benoit (**de la Solidarité**) de clore l'assemblée à 21 h 15.

FIN DE LA RÉUNION

12. Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Cadre de référence sur transgenre.

CÉ : 2018-19/46